

MALAISIE

**Mohamad Ezam Mohamad Nor
doit être relâché**

Index AI : ASA 28/002/01

« Le militant d'opposition malaisien Mohamad Ezam Mohamad Nor, qui est actuellement détenu au secret, risque d'être victime de mauvais traitements et doit être immédiatement remis en liberté », a déclaré ce jour (mercredi 7 mars 2001) Amnesty International.

Mohamad Ezam Mohamad Nor a été arrêté après que le journal pro-gouvernemental *Mingguan Malaysia* eut rapporté le 4 mars que cet homme avait appelé à des manifestations de grande ampleur en vue de renverser le gouvernement. Il a toutefois démenti ces accusations, affirmant que ses propos avaient été déformés et qu'il avait uniquement appelé la population à manifester pacifiquement pour protester contre la corruption et le népotisme qui prévaudraient au sein du gouvernement.

D'après les informations recueillies, le vice-Premier ministre,

Abdullah Ahmad Badawi, a déclaré que Mohamad Ezam Mohamad Nor avait été appréhendé « non pas pour ses divergences de vues politiques, mais en raison des propos qu'il [avait] tenus ».

Les membres d'Amnesty International écrivent en ce moment au gouvernement malaisien pour demander la libération immédiate et inconditionnelle de Mohamad Ezam Mohamad Nor, et obtenir l'assurance qu'il ne sera pas maltraité et qu'il va être autorisé sans délai à entrer régulièrement en contact avec des avocats et ses proches.

Complément d'information

Le 5 mars 2001, la police a arrêté Mohamad Ezam Mohamad Nor devant le domicile du prisonnier d'opinion Anwar Ibrahim, l'ancien vice-Premier ministre malaisien. Mohamad Ezam Mohamad Nor, qui dirige le mouvement des jeunes du parti d'opposition *Parti Keadilan Nasional* (PKN, Parti de la justice nationale), a été déféré devant un tribunal de Kuala-Lumpur mercredi 7 mars, qui a ordonné

son maintien en détention aux fins d'interrogatoire pour une période de trois jours supplémentaires, aux termes de la Loi relative à la sédition.

En Malaisie, l'exercice des droits à la liberté d'expression et à la liberté de réunion et d'association pacifiques est considérablement limité par diverses lois. En vertu des dispositions de la Loi relative à la sédition, qui sont formulées en des termes vagues, toute personne tenant des « propos séditeux » encourt une peine d'emprisonnement d'une durée pouvant aller jusqu'à trois ans. Amnesty International est préoccupée par l'utilisation sélective qui est faite de ce texte, aux termes duquel sont engagées des poursuites judiciaires répondant à des motifs politiques, destinées à dissuader toute remise en cause pacifique du régime en place. Cette loi a été récemment appliquée contre plusieurs membres de l'opposition

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International, à Londres, au +44 20 7413 5566 ou consulter notre site web : <http://www.amnesty.org>

politique et un avocat de premier plan spécialisé dans la défense des droits humains. Par ailleurs, Mohamad Ezam Mohamad Nor est actuellement jugé dans le cadre d'une autre procédure, engagée à son encontre en vertu de la Loi relative aux secrets d'État, pour avoir divulgué à la presse des informations faisant état d'accusations de corruption portées contre des responsables gouvernementaux.

Depuis 1998, une série de manifestations, organisées afin de soutenir l'ancien vice-Premier ministre emprisonné, Anwar Ibrahim, et de réclamer des réformes politiques, ont été violemment réprimées. Plus de 1 200 personnes ont été placées en détention pour de brèves périodes, et nombre d'entre elles ont été agressées en garde à vue. _